GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe d'ensemencement (préparation)
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe sélective
Dégagé partiel (dégagé sur 1 côté)
Plantation à ratoons avec
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Plantation
Fabrique commerciale
Récolte dans les lisières boisées (sécurité des lieux)

N.B. Ces interventions majorent les perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux (aucune essence compagne prédominante)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin blanc
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)

Pessière (épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette noire)
(plantation d'épinette rouge)
(plantation d'épinette noire)

Sapinière (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec peuplier
— — — — avec pruche
— — — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — avec pin rouge
— — — — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — (aucune essence compagne prédominante)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec peuplier
— — — — avec pruche
— — — — (plantation)

Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

MÉLÈZIN (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (F)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BL S	BL S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BL E	BL E (R)
— — — — avec pin blanc	BL Pb	BL Pb (R)
— — — — avec pin gris	BL Pg	BL Pg (R)
— — — — avec pin rouge	BL Pr	BL Pr (R)
— — — — avec résineux	BL R	BL R (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	B J Pb	B J Pb (R)
— — — — avec pin gris	B J Pg	B J Pg (R)
— — — — avec résineux	B J R	B J R (R)
Peuplement avec sapin	P S	P S (F)
— — — avec pin gris	P S Pg	P S Pg (F)
— — — avec pin blanc	P S Pb	P S Pb (F)
— — — avec pin rouge	P S Pr	P S Pr (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	P S E	P S E (F)
— — — avec résineux	P S R	P S R (F)
Épinette noire avec résineux	E R	E R (F)
Épinettes résineuses	E R	E R (F)
— à pin blanc	E Pb	E Pb (F)
— à pin rouge	E Pr	E Pr (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M Ft	M Ft (F)
— — — sur station humide	M Fh	M Fh (F)

FEUILLUS (groupements)

Peuplier	P
— d'essences intolérantes	P I
— d'essences tolérantes	P Ft
— sur station humide	P Fh
Bouleau	B
Bouleau à bouleaux blancs	B
— à bouleaux jaunes	B J
Peuplier faux-tremble	P F
Érable à sucre	E Sr
Érables	E
— à bouleaux blancs	E B
— à bouleaux jaunes	E J
Frêne	F
— à feuillus d'essences intolérantes	F I
— à feuillus d'essences tolérantes	F Ft
Plantation de peuplier	P (PLT)
— de bouleau jaune	B J (PLT)
— de peuplier	P (PLT)
— de peuplier hybride	P (PLT)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement activité, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Coupe partielle
Épidémie légère
Brûlis par feu

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE CLASSES	FORÊT RÉGULIÈRE TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES
10 (ans)	0-30 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	30-50	80-50	50-80
50	50-80	90-50	50-90
70	80-100	90-50	50-90
90	100 et plus	120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Plus de la dominance de haut, habituellement, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 10 cm.
Vieille irrégulière: Plus de la dominance de haut, habituellement, majorité des tiges, surtout de 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges, surtout plus de 10 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	rouge
Moyenne	31 à 60 %	B
Forte	61 à 90 %	P
Très forte	91 et plus	R

Signifie: amplitude de pentes 3-5%
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CODES ET D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1 E1 C3 cd 10 F 1 — sélectivité, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, densité, origine, classe de densité, tout groupe d'essences, groupement d'essences, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : FORTIN, WALSH & ASS. (DE 74)
SIGNATURE: Jacques Fortin

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : MARC MERCIER & ASS. (DE 43)
SIGNATURE: Marc Mercier

Carte forestière { Photographie aérienne : 1982-1987
Année de publication : 1983-1988
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 43*-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: B*
Mode de tenure ou de gestion: 261*
Bloc d'aménagement: 06*
Concessionnaire ou autres: 01*
Bassin hydrographique: 316
Bassin primaire: 06*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 47900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4285*
Région écologique: 7a2*
M.R.C. 690 MATAWINIE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/2/83
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-O-7	31-O-8	31-P-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-O-2	31-O-1	31-P-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-J-15	31-J-16	31-I-13	

31 O/1 N. O.

Compil. For. : 5587-6501-7505
A Jour : avril 1996